



Loire Océan  
Développement

## ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Je soussigné, Christian GIBOUREAU, Directeur Général, agissant pour le compte de la SEM Loire Océan Développement, 34 rue du Pré Gauchet - CS 93521 – 44035 NANTES Cedex 01,

Prends l'engagement, conformément à l'article R422-7 du code de l'urbanisme :

- De constituer une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public ;
- De provoquer la réunion d'une assemblée de ladite association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association un organe désigné par cette assemblée, dans le lotissement « BELLE ETOILE – ILOT 4 » à CARQUEFOU 44470.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Directeur Général  
Christian GIBOUREAU